

**PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-quatre, le 18 octobre à dix-neuf heures, le conseil municipal d'ISSERTEAUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mr Jean-Claude BATISSON, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 11 octobre 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 10 – Présents : 8 – Votants : 8

Présents :

Mmes : GIRODET - GRUET

Mrs : AUDOUX - BATISSON – BOURDOULEIX – CHARBONNEL – MEURINE - ROCCHETTO

Absents : Mme BRIQUET – Mr CHEVARIN

Secrétaire de séance : Maïté GRUET

**Séance n° 04**

**Délibération n° 18102024-23**

**Objet : Mise à jour de la réglementation des boisements**

**Vu** le Code rural et de la pêche maritime,

Le Conseil départemental est compétent pour réaliser la mise en œuvre d'une réglementation des boisements depuis la loi sur le développement des territoires ruraux de 2005. La réglementation des boisements a pour objectifs :

- ✓ Maintien des terres pour l'agriculture,
- ✓ Préservation des paysages,
- ✓ Protection des milieux naturels,
- ✓ Protection de la ressource en eau,
- ✓ Préservation des risques naturels.

La réglementation des boisements concerne les semis, plantations et replantations d'essences forestières feuillues ou résineuses, et permet également en cas de non-respect de la réglementation d'appliquer des sanctions prévues au Code rural, notamment :

- la destruction aux frais du propriétaire des boisements irréguliers,
- l'obligation d'entretien des terrains à boisement réglementé ou interdit pour éviter les enfrichements sur les territoires.

Considérant les propositions formulées par le Conseil départemental dans le cadre de l'animation foncière agricole mise en place sur le territoire de la commune d'ISSERTEAUX et

afin d'enclencher des actions pour la préservation du foncier agricole et/ou sur la reconquête agricole d'espaces en friches, il convient de doter la commune d'une réglementation des boisements à jour, son périmètre interdit étant arrivé à échéance le 23 septembre 2018.

Où l'exposé, après débat et échange de vues, après en avoir délibéré, l'assemblée **à l'unanimité des membres présents et représentés, décide** :

- **d'approuver** la proposition de mise à jour de la réglementation des boisements sur la commune d'ISSERTEAUX
- **d'autoriser** le Président à solliciter le Conseil départemental du Puy-de-Dôme pour engager cette démarche.

**Délibération n° 18102024-24**

|                                       |
|---------------------------------------|
| <b>Objet : Travaux de voirie 2025</b> |
|---------------------------------------|

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux de voirie communale sont à prévoir sur différents chemins communaux, vu l'état actuel de dégradation de ces voies :

- Route de VC 31 – route de Bourgis
- Route de VC 31 – village de Bioge
- VC 27 – route de Champorant
- VC 25 – village de Roussel
- VC 25 – route de Roussel.

Un estimatif des travaux a été établi par l'ADIT du Conseil Départemental pour un montant hors taxes de 181 220 €.

Il expose que ces travaux peuvent bénéficier :

- d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) de l'Etat au taux de 30 %.
- d'une aide du Conseil Départemental dans le cadre du Fonds d'Intervention Communal (F.I.C.) au taux de 40 % sur un montant de base subventionnable de 47 660 €, l'enveloppe triennale ayant été utilisée en grande partie par l'aménagement du bourg).

Le Maire entendu, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents,

- Vu le devis estimatif des travaux d'un montant hors taxes de cent quatre vingt un mille deux cent vingt euros (181 220,00 €)
- Sollicite les subventions au titre de la voirie des communes dans le cadre du Fonds d'Intervention Communal (F.I.C.) du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme ainsi que la DETR auprès de l'Etat pour l'année 2025 ;
- Approuve l'avant-projet établi et le plan de financement suivant :

|                                      |            |
|--------------------------------------|------------|
| • Coût HT des travaux                | 181 220.00 |
| • Subvention FIC (40 % sur 47 660 €) | 19 064.00  |
| • Subvention DETR (30 %)             | 54 366.00  |
| • Fonds propres de la commune        | 107 790.00 |
- Décide que ces travaux seront réalisés sur les exercices 2025 et 2026 et les dépenses correspondantes inscrites au prochain budget.

**Délibération n° 18102024-25****Objet : Accord de principe pour projet d'acquisition d'un garage par l'EPF-Smaf**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le garage cadastré AB 236 sis dans le Bourg d'ISSERTEAUX est de nouveau à vendre.

Il précise à l'assemblée que s'agissant d'un local situé à proximité de la salle des fêtes, il serait opportun pour la commune d'en faire l'acquisition et rappelle que cette opération pourrait se faire par le biais de l'EPF-Smaf.

Le Maire entendu, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents,

- Donne un accord de principe pour l'acquisition de ce bâtiment ;
- Charge Monsieur le Maire de contacter l'EPF-Smaf pour le lancement de la procédure.

**Délibération n° 18102024-26****Objet : Vœu de soutien contre la fermeture de la Plateforme Industrielle Courrier Auvergne**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu en mairie concernant la fermeture de la Plateforme Industrielle Courrier Auvergne.

Il propose alors qu'un vœu de soutien soit pris afin de soutenir les employés.

Le Maire entendu, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents,

- Approuve le vœu de soutien contre la fermeture du PIC Auvergne ;
- Charge Monsieur le Maire de transmettre ce vœu à la Direction de la Poste de Clermont-Ferrand.

PAGE DE SIGNATURESSéance n° 04 du 18 octobre 2024 à 19 heuresDélibérations n° 23 à 26

| N° de délibération | Objet                                                                  |
|--------------------|------------------------------------------------------------------------|
| 18102024-23        | Mise à jour de la réglementation des boisements                        |
| 18102024-24        | Programme de voirie 2025                                               |
| 18102024-25        | Projet d'acquisition d'un hangar dans le Bourg                         |
| 18102024-26        | Vœu contre la fermeture de la Plateforme Industrielle Cournon Auvergne |
|                    |                                                                        |
|                    |                                                                        |

Signatures

|                                                                                                                               |                                             |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|
| Le Maire,<br><br>Jean-Claude BATHISSON<br> | La secrétaire de séance,<br><br>Maïté GRUET |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|